



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA REGION CORSE**

Spécial n°81 du 18 novembre 2016

SOMMAIRE

16-2161	portant subdélégation de signature pour la validation de l'outil Chorus de l'ordonnancement secondaires des recettes et des dépenses de l'Etat au titre du ministère de la culture et de la communication
16-2162	portant subdélégation de signature pour la validation de l'outil Chorus Déplacements Temporaires (Chorus-DT) de l'ordonnancement secondaires des recettes et des dépenses de l'Etat au titre du ministère de la culture et de la communication



PREFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD

ARRETE N° 16-2161

en date du 10 octobre 2016

portant subdélégation de signature pour la validation dans l'outil Chorus de l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État au titre du ministère de la culture et de la communication.

Le directeur régional des affaires culturelles,

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001, modifiée, relative aux lois de finances ;
VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010
VU le décret du Président de la République du 21 avril 2016 nommant M. Bernard SCHMELTZ, en qualité de préfet de Corse, préfet de Corse-du-Sud ;
VU l'arrêté de la ministre de la culture et de la communication, en date du 9 janvier 2015 nommant M. Laurent Heulot, directeur régional des affaires culturelles de Corse ;
VU la circulaire du 4 décembre 2013 relative à la désignation du préfet de région comme responsable de budget opérationnel de programme pour les services territoriaux placés sous son autorité ;

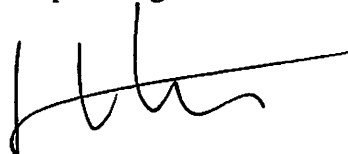
ARRETE

Article 1er : M. Laurent Heulot, directeur régional des affaires culturelles de Corse, délègue sa signature, dans la limite des compétences et conditions mentionnées dans l'arrêté préfectoral susvisé, pour la validation dans l'outil Chorus de l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État au titre du ministère de la culture et de la communication, à :

- Mme Valérie Paoli, secrétaire générale, responsable des moyens de Chorus /gestionnaire contrôleur/valideur Chorus,
- Mme Magali Faggianelli, correspondant Chorus-formulaire de proximité (CCFP)/gestionnaire contrôleur/valideur Chorus,
- Mme Isabelle Marette, gestionnaire contrôleur/valideur Chorus,

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Pour le Préfet de Corse
et par délégation

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Laurent Heulot
Directeur régional des affaires culturelles



PREFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD

ARRETE N° 16-2162

en date du 10 octobre 2016

portant subdélégation de signature pour la validation dans l'outil Chorus Déplacements Temporaires (Chorus DT) de l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État au titre du ministère de la culture et de la communication.

Le directeur régional des affaires culturelles,

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001, modifiée, relative aux lois de finances ;
VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010
VU le décret du Président de la République du 21 avril 2016 nommant M. Bernard SCHMELTZ, en qualité de préfet de Corse, préfet de Corse-du-Sud ;
VU l'arrêté de la ministre de la culture et de la communication, en date du 9 janvier 2015 nommant M. Laurent Heulot, directeur régional des affaires culturelles de Corse ;
VU la circulaire du 4 décembre 2013 relative à la désignation du préfet de région comme responsable de budget opérationnel de programme pour les services territoriaux placés sous son autorité ;

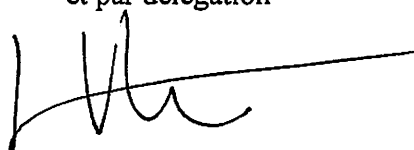
ARRETE

Article 1er : M. Laurent Heulot, directeur régional des affaires culturelles de Corse, délègue sa signature, dans la limite des compétences et conditions mentionnées dans l'arrêté préfectoral susvisé, pour la validation dans l'outil Chorus-Dépenses Temporaires (Chorus DT) de l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État au titre du ministère de la culture et de la communication, à :

- Mme Valérie Paoli, secrétaire générale, responsable des moyens de Chorus DT/gestionnaire contrôleur/valideur Chorus-DT,
- Mme Isabelle Marette, administratrice locale de Chorus-DT/gestionnaire contrôleur / valideur Chorus-DT,
- Mme Magali Faggianelli, administratrice locale de Chorus-DT/gestionnaire contrôleur/valideur Chorus-DT,

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Pour le Préfet de Corse
et par délégation

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Laurent Heulot
Directeur régional des affaires culturelles